

AVIS

RADIATION D'EMPRUNTS

La Bourse informe que son Conseil d'Administration réuni le 30 octobre 2007 s'est prononcé sur la radiation des emprunts BATAM admis et leur transfert sur le Marché de l'Hors-Cote, à savoir : BATAM 2001 sur 7ans à 7,5% et BATAM 2000 sur 5ans à 7,75%, avec date d'effet le 01/01/2008.

Les emprunts ci-dessus seront en conséquence négociés à partir du 02/01/2008, sur le Marché de l'Hors-Cote conformément aux dispositions de l'article 76 du Règlement Général de la Bourse.